

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

N°22

Du Mardi 07 avril 2020

Au vu des circonstances exceptionnelles rencontrées, cette assemblée statutaire se tient de façon dématérialisée, avec un ordre du jour allégé.



Gropament d'Interès Public entre :



Ordre du jour

1. Délibération AG200407.01 - Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée générale n°21 du 18 février 2020	3
Annexe à la délibération n°AG200407.01	4
2. Délibération AG200407.02 – Adoption du programme d'activité 2020 du Groupement	10
Annexe de la délibération N° AG200407.02	11
3. Délibération AG200407.03 – Adoption d'un soutien aux opérateurs (2^{ème} volet)	14
Annexe à la délibération N°AG200407.03 - Tableau d'affectation des subventions attribuées	15
4. Délibération AG200407.04 – Adoption d'une délibération modificative relative à la réalisation de l'enquête sociolinguistique (volet qualitatif) ainsi qu'aux modalités de mise en œuvre de l'appel à candidature 2020 « Qué'bèca »	15
Annexe à la délibération n°AG200407.04 – Calendrier prévisionnel modifié de mise en œuvre du volet qualitatif de l'enquête sociolinguistique occitane	21
5. Délibération AG200407.05 : Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05.	22
Annexe à la délibération n°AG200407.05	23

Délibération AG200407.01 - Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée générale n°21 du 18 février 2020

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'Assemblée générale du Groupement du 18 février dernier, un procès-verbal de séance a été établi et il convient de le soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : le procès-verbal de séance de l'Assemblée générale du 18 février, ci-annexé, est approuvé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N° 21 du 18 février 2020

Lieu :

Hôtel de Région Nouvelle-Aquitaine
14 rue François de Sourdis
BORDEAUX
Salle 115

Membres de l'Assemblée générale présents (voix délibératives) :

Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, Conseillère régionale déléguée de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,
M. Patric ROUX, Conseiller régional délégué d'Occitanie, 1er Vice-Président du Groupement,
Mme Mumine OZSOY, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Administratrice du Groupement, en visio-conférence.

Autres personnalités présentes :

M. Didier AGAR, Inspecteur pédagogique régional de l'académie de Toulouse,
Mme Lucie CANO, Agent comptable du Groupement,
M. Estève CROS, Directeur du Groupement,
Mme Agnès DEMÉ, Responsable de service, Région Occitanie,
M. Olivier DUSSOUCHAUD, Chargé de mission du Groupement,
Mme Pauline LARRIEU, Chargée de mission du Groupement,
Mme Florence MALARDIER, Gestionnaire administrative du Groupement,
M. Jérémie OBISPO, Directeur adjoint du Groupement,
Mme Florie RICHARD, Chargée de mission du Groupement,
M. Luc TRIAS, Chef de service, Région Nouvelle-Aquitaine.

Pouvoirs reçus de :

M. Benoît DELAUNAY, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE,
M. Marc OXIBAR, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE,
M. Michel ROUSSEL, en faveur de M. Patric ROUX,
Mme Dominique SALOMON, en faveur de M. Patric ROUX.

Madame CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, conformément à l'article 11.3 de la convention constitutive du Groupement.

La Présidente procède ensuite à l'examen des délibérations.

1. **Délibération AG200218.01** - Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale n°20 du 26 novembre 2019.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

2. **Délibération AG200218.02** – Adoption d'un soutien aux opérateurs (1er volet)

Le Directeur présente la délibération. Il s'agit d'attribuer une subvention à Radio Occitanie très tôt dans l'année du fait de l'absence de subvention attribuée à l'opérateur en 2019, car pour mémoire, la Région Occitanie avait souhaité auditer la structure.

Monsieur Patric ROUX précise que le résultat de l'audit est en cours de finalisation mais que ses premières conclusions permettent néanmoins le vote de cette subvention.

La Présidente souhaite que le sujet d'un règlement d'intervention « aide aux médias » fasse l'objet d'un point particulier lors d'une prochaine Assemblée générale du Groupement. Elle évoque également le projet de plateforme de vidéo à la demande (VOD) porté par « Conta'm », qui apparaît comme un développement stratégique pour assurer un modèle économique viable pour l'association, et sur laquelle il est demandé à l'équipe technique de l'Office de travailler.

Par ailleurs, elle mentionne le travail en cours avec la Région Nouvelle-Aquitaine sur l'opportunité de mettre en place une ligne de crédits « investissements » en faveur de l'Office, ce qui devrait permettre d'augmenter l'aide à certains projets pouvant être éligible sous ce type de financement.

Monsieur Luc TRIAS indique être en accord avec la Présidente sur ces questions et confirme le travail en cours à la Région Nouvelle-Aquitaine.

La Présidente évoque Conta'm et Canopé-Cap'Oc, qui sont typiquement des opérateurs produisant du « stock » et qui pourraient être bénéficiaires de crédits d'investissement.

Le Directeur propose qu'une note soit rédigée en ce sens.

La Présidente réclame la plus grande prudence en termes de calendrier et demande aux services des Régions qu'une telle manœuvre budgétaire ne retarde pas l'attribution de la participation budgétaire de la région à l'Office, afin qu'il ne se trouve pas en situation d'être en défaut de paiement.

Le Directeur précise que si les contributions des membres ne sont pas votées en mars, l'Office ne sera pas en mesure d'assurer le déploiement du 1er volet de son programme d'activité (subventions aux opérateurs) pour l'Assemblée Générale du mois d'avril.

Le Directeur poursuit avec la présentation du dossier de la Confédération des Calandretas : il s'agit de leur attribuer une aide pour soutenir le déploiement de l'apprentissage de l'occitan dans le 2nd degré dans l'académie de Montpellier, et plus particulièrement au lycée, clé de voûte de la transmission aux jeunes générations. Ce soutien fait suite à l'engagement de la Présidente de la Région Occitanie de consolider cette démarche qui nécessite une montée en charge financière à la hauteur des enjeux, en particulier dans un contexte de réforme du lycée.

Monsieur Didier AGAR précise que le pôle occitan du lycée de Saint-Sernin, à Toulouse, scolarise de son côté des élèves issus de collèges Calandreta et des collèges bilingues publics du secteur.

La Présidente mentionne la situation de Pau. Elle rappelle le projet d'internat en collège et lycée qui est actuellement en discussion avec le département des Pyrénées-Atlantiques à Oloron Sainte-Marie.

Monsieur Jérémie OBISPO précise que sur l'Académie de Bordeaux, la Chargée de mission occitan du Département des Pyrénées-Atlantiques a fait part d'un projet de cycle roman en collège et lycée, avec l'émergence d'une discipline non linguistique (DNL) enseignée en occitan au lycée d'Oloron, une première pour l'académie concernée. Ce projet n'est pas encore acté mais en bonne voie pour un aboutissement prochain.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

3. **Délibération AG200218.03** – Adoption du bilan d'activité 2019 du Groupement

La Présidente présente le bilan d'activité 2019 et indique que l'Office a réalisé un bel exercice à travers la rédaction d'un document permettant une mise en perspective des actions réalisées au regard de notre plan d'action. Ce bilan est très important et donne un regard global utile pour les administrateurs et pour le public, avec une visibilité de l'action de l'Office sur le terrain.

La Présidente félicite Madame Pauline LARRIEU, qui a piloté le projet en interne, ainsi que l'ensemble de l'équipe de l'Office, pour la qualité du travail effectué.

Madame Pauline LARRIEU fait une présentation du document. Ce bilan a pour objectif de valoriser les temps forts tout en respectant la maquette de notre plan d'action. Par ailleurs, il présente également un certain nombre de dispositifs expérimentaux, qui auraient vocation à s'étendre à l'ensemble du territoire. Le document sera bilingue, avec une diffusion souhaitée non seulement en numérique mais également en papier.

Il est d'ailleurs rappelé que le choix linguistique de l'Office dans la production de contenus en langue occitane est le suivant, en accord avec les préconisations du Congrès permanent de la langue occitane :

- pour les communications à envergure interrégionale ou interacadémique, est utilisée la langue du siège social de l'Office (Toulouse) : occitan à base languedocienne normalisée dite norme « it » avec mise en avant des formes communes aux autres variantes dialectales. Exemple « lo » à la place de « le », « coma » à la place de « cossint », « apréner » à la place « d'aprene » etc...).
- pour les actions à portées académiques ou régionales : la langue de la capitale du territoire (par exemple pour l'académie de Bordeaux, l'occitan bordelais).
- pour les actions plus territorialisées, la langue du territoire concerné.

Le Directeur indique que c'est le premier bilan post-adoption du plan d'action, et que c'est la raison pour laquelle il est si détaillé en comparaison avec les bilans annuels antérieurs. Ce bilan a deux dimensions, complète-t-il, tout d'abord statutaire : il s'agit du document qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Mais sur la base de ce premier, un document de communication à large diffusion sera ensuite produit pour une lecture plus adaptée au grand public.

Cela vient compléter la mise en œuvre du plan de communication de l'Office, qui a déjà permis le lancement des communications post AG et de la lettre d'information, « Correspondència », qui a pour but de valoriser le travail de l'Office au cours de l'année, et mieux faire connaître ses dispositifs. Ce travail n'a été possible que depuis février 2019 avec l'équipe élargie dans sa configuration actuelle.

La Présidente souhaite une transparence sur le travail et les actions menées. Il est important d'aller vers le public pour éviter un manque d'information voire parfois une désinformation.

Monsieur Jérémie OBISPO rappelle néanmoins que l'équipe n'est pas encore complète pour travailler dans de bonnes conditions.

Madame Pauline LARRIEU précise que, dans le document maqueté « communication », sera ajouté un module de présentation de la gouvernance de l'Office et également une partie « témoignages ».

Monsieur Patric ROUX souhaite que sur les temps forts, l'on veuille à valoriser les temps d'action en équivalence entre les régions.

Le Directeur précise qu'il y a des dispositifs qui existent en Région Nouvelle-Aquitaine et qui n'existent pas encore en Région Occitanie (Journées occitanes de liaison collège-lycée, ENSENHAR Professeur...), mais l'Office a la volonté de les développer à termes.

Madame Pauline LARRIEU évoque également la valorisation de la journée des 3^{èmes} à Tarbes, ainsi que l'initiation en milieu scolaire en Occitanie, dispositif propre à cette région.

Le Directeur soumet la proposition à l'Assemblée générale qui donne son approbation.

Madame Agnès DEMÉ remercie à nouveau l'équipe de l'Office pour ce document et ce travail. Elle porte à la connaissance des membres de l'assemblée et la direction de l'Office qu'une invitation, concernant la constitution d'un groupe de travail « Open data », va être faite par Monsieur Philippe VIALARD, afin de participer à une réunion visant à permettre la mise en commun de données.

Madame Florie RICHARD ajoute que l'Agence A, qui est une agence régionale de Nouvelle-Aquitaine dédiée à l'évaluation des politiques culturelles, souhaite travailler avec l'Office.

Madame Agnès DEMÉ propose de les convier à nos réunions de travail.

Monsieur Didier AGAR demande s'il ne serait pas plus opportun, dans le document, de remplacer dialecte par variété. Il pense également que le document est utile pour le grand public mais également aux partenaires. Il propose d'inviter Monsieur le Recteur à diffuser le document à l'ensemble des rectorats.

Madame Agnès DEMÉ pense que ce bilan peut être purement numérique et que la version maquetée peut être uniquement diffusée aux partenaires et membres.

Monsieur Luc TRIAS demande si l'on sait quel est le regard porté par les institutions en dehors du territoire de l'Occitanie et de la Nouvelle-Aquitaine ?

La Présidente précise que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, il y a de cela quelques mois, a fait la démarche de se rapprocher de l'Office pour mieux connaître son action. La Fédération des Enseignants de Langue et Culture Occitanes (la FELCO) regrette pour sa part que le périmètre de l'action de l'Office ne couvre pas la totalité de l'aire occitanophone.

Madame Agnès DEMÉ rappelle que l'occitan a été et est encore un moyen d'avancer sur la coopération entre les Régions.

Monsieur Jérémie OBISPO fait savoir qu'une association de Provence s'est questionnée sur l'absence de couverture de leur territoire dans le cadre de la future enquête sociolinguistique. Malgré les explications apportées (cofinancement des Régions et de l'Europe sur un programme transfrontalier pyrénéen) certaines associations ont le sentiment d'être laissées pour compte dans la dynamique de coopération inter-régionale.

La Présidente ajoute que la réforme du lycée a été l'occasion de relancer le dialogue avec d'autres régions concernées par les langues régionales. Elle indique avoir entamé une discussion avec certaines d'entre elles, afin de créer, via Régions de France, une mission ponctuelle dont l'objectif serait de bâtir un discours commun de preuve sur la question des langues régionales. Il est urgent et important de sensibiliser les élus locaux, nationaux et le gouvernement par la rédaction et la diffusion d'un livre blanc sur cette thématique. Monsieur Marc MOULIN, Directeur de cabinet de la Région Nouvelle-Aquitaine, doit en parler à ses homologues des Régions de France.

Le Directeur récapitule les propositions d'amendement du document : le mot « dialecte » est remplacé par le mot « variété », une carte de l'espace occitanophone est intégrée, les actions sur le territoire de la région Occitanie telles qu'évoquées précédemment sont rajoutées.

La délibération, soumise au vote avec les amendements proposés, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

4. **Délibération AG200218.04** – Adoption du compte financier du Groupement

Le Directeur présente les éléments financiers exposés dans sa note de l'ordonnateur. Il indique notamment que les opérations annulées en 2016, 2017 et 2018 n'ont pas d'incidence sur le résultat comptable. Il attire l'attention sur la composition du fonds de réserve du Groupement.

Des échanges ont ensuite lieu sur le bon montant à détenir dans ce fonds de roulement. Une étude plus poussée sera menée à cette fin. Il s'agit en particulier, comme le rappelle Madame Lucie CANO, de pouvoir pallier aux attentes de versements, parfois tardifs, de ses contributeurs.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

5. **Délibération AG200218.05** – Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05

Madame la Présidente présente la liste des marchés publics récemment passés.

Le Directeur indique que le seuil des marchés publics, qu'il est possible de passer de « gré à gré », a été relevé à 40 000 € HT depuis le 1er janvier par le gouvernement (contre 25 000 € HT auparavant). Cependant, en fonction des commandes, il indique qu'il procédera néanmoins par mise en concurrence en dessous de ce seuil dans une nécessité de bonne gestion des fonds publics.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (7 votes).

6. **Délibération AG200218.06** – Approbation de l'appel à candidature 2020 « Qué'bèca » : bourses de recherche dans le cadre de l'enquête sociolinguistique occitane

Il s'agit de formaliser une partie du volet qualitatif de l'enquête sociolinguistique, qui consiste à recourir à des étudiants pour épauler les chercheurs québécois dans les phases de préparation et d'analyse. L'enveloppe budgétaire financée par la Région Nouvelle-Aquitaine a été attribuée pour deux bourses de recherche notamment. Le déplacement de Monsieur Jérémie OBISPO au Québec est prévu pour le mois de mars pour la tenue du jury « Qué'bèca » ainsi que pour la présentation de deux conférences dédiées au projet d'enquête piloté par l'Office.

Une clarification des conditions de remboursement des membres du comité de pilotage est également présentée.

Le Directeur précise que deux modifications sont proposées par rapport au document transmis en amont de cette Assemblée générale. D'une part la convention sera bilatérale et non trilatérale (Office/ étudiant), et d'autre part l'article 4 a été complété avec un éclairage sur les conditions de paiement des avances de frais.

La Présidente et le 1er Vice-Président expriment le souhait de rencontrer les chercheurs québécois lors de leur venue en France en mai prochain.

L'appel à candidature sera diffusé dès le lendemain de notre assemblée est-il précisé.

La délibération, avec les deux modifications proposées, est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité (7 votes).

Avant de conclure, le Directeur propose aux membres de l'assemblée de réfléchir à la possibilité d'inviter ponctuellement en Assemblée générale des experts sur des sujets spécifiques.

Monsieur Jérémie OBISPO propose pour l'Assemblée générale du mois d'avril, la venue de Monsieur Clément FLOUROUX, Chargé de mission d'Oc-bi Aquitaine et qui a notamment travaillé sur l'intérêt particulier du bilinguisme français – occitan pour les élèves.

Il sera bien entendu nécessaire d'obtenir en amont la validation du contenu de la communication par les corps d'inspection des Rectorats concernés.

La Présidente et les membres de l'assemblée présents acceptent cette proposition.

La Présidente remercie les élus et techniciens venus de loin pour assister à cette opération ainsi qu'à notre assemblée exceptionnellement décentralisée à Bordeaux.

La prochaine Assemblée générale se tiendra le mardi 07 avril 2020 à 14h à Toulouse dans les bureaux de l'Office.

Délibération AG200407.02 – Adoption du programme d'activité 2020 du Groupement

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive de l'Office public de la langue occitane, l'Assemblée générale délibère notamment sur la proposition du programme d'activité annuel.

Celui-ci se décline désormais selon les grandes orientations telles que fixées par le Plan d'action de l'Office adopté le 28 novembre 2018. Les actions saillantes 2020 qui vous sont soumises sont les suivantes :

1/ Accompagner et conseiller :

- Animation des conventions académiques en vigueur dans les académies de Bordeaux, Limoges et Toulouse ;
- Finalisation du processus de conventionnement entre les différents partenaires interacadémiques, aussi bien institutionnels qu'associatifs ;
- Mise en œuvre de la stratégie territoriale de l'Office auprès des collectivités territoriales de premier niveau en ingénierie et poursuite de la démarche de contractualisation avec les Conseils départementaux volontaires.

2/ Observer et mesurer :

- Réalisation d'une enquête sociolinguistique (volet quantitatif) à l'échelle de l'ensemble des territoires occitanophones de Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que du Val d'Aran et préfiguration du volet qualitatif de l'enquête dans le cadre du fonds de coopération internationale Nouvelle-Aquitaine / Québec ;
- Mise en place d'un observatoire de la langue occitane ;
- Pérennisation du « comitat-conselh »

3/ Communiquer et faire connaître :

- Mise en œuvre du plan de communication de l'Office.

4/ Soutenir les actions de terrain :

- Réflexion interne autour de la définition d'un règlement d'intervention thématiques et d'éventuels appels à projets complémentaires ;
- Déploiement des dispositifs propres à l'Office, en particulier dans le domaine de l'enseignement ;
- Lancement du dispositif expérimental « Chèque-lire » à l'attention des familles dont les enfants sont scolarisés au sein d'une école bilingue publique ou immersive et associative.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le programme d'activité 2020 de l'Office public de la langue occitane figurant en annexe est approuvé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration

PROGRAMME D'ACTIVITE 2020

OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE OCCITANE

Les missions premières de l'Office public de la langue occitane sont inscrites au cœur de la convention constitutive voulue par ses fondateurs, à savoir la transmission et la socialisation de la langue occitane.

Le déploiement des missions de l'Office s'effectue quant à lui dans le cadre des orientations stratégiques 2019-2023 votées par notre Groupement d'intérêt public et qui prennent la forme d'un plan d'action pluriannuel issu d'un large processus de concertation mené lors du 2nd semestre 2018.

L'année 2020 sera ainsi consacrée à la poursuite des mesures validées par les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que par l'État (ministères de l'Éducation nationale et de la Culture), dont voici les axes majeurs, conformément au plan d'action de l'OPLO :

1/ Accompagner et conseiller :

- Animation des conventions académiques en vigueur dans les académies de Bordeaux, Limoges et Toulouse

L'Office poursuit sa mission de mise en œuvre des conventions académiques à travers l'organisation de comités interacadémiques, rectoraux et départementaux aux côtés des services de l'Éducation nationale et des collectivités partenaires. Il s'agit également de faire le lien avec les opérateurs associatifs dédiés à ces questions (Òc-bi, CREOs) et les services académiques afin de promouvoir ou de maintenir l'offre d'occitan. A ce titre, l'Office continuera d'intervenir auprès des services académiques afin de permettre un accroissement de l'offre, conformément à ce qui est fixé dans la convention cadre nationale du 26 janvier 2017.

- Finalisation du processus de conventionnement entre les différents partenaires interacadémiques, aussi bien institutionnels qu'associatifs

Dans la dynamique de la convention-cadre signée en janvier 2017 avec le ministère de l'Éducation nationale et des conventions particulières déjà effectives dans les académies de Bordeaux, Limoges et Toulouse, il s'agit de finaliser la convention pluripartite qui concernera l'académie de Montpellier. Parallèlement, il s'agira d'entamer un processus de contractualisation avec les opérateurs structurants du secteur à savoir :

- Le réseau Calandreta (enseignement immersif associatif et laïque) ;
- Òc-Bi (promotion de l'enseignement bilingue dans le réseau de l'Éducation nationale) ;
- CANOPÉ-Cap'Òc_(production et diffusion de matériel pédagogique).

- Mise en œuvre de la stratégie territoriale de l'Office auprès des collectivités territoriales de premier niveau en ingénierie et poursuite de la démarche de contractualisation avec les Conseils départementaux volontaires

Si la loi NOTRe vient rappeler de manière explicite que « *la promotion des langues régionales constitue une compétence partagée* », l'Office entend jouer pleinement son rôle d'accompagnement auprès des collectivités territoriales. Dans ce processus au long cours, la première phase a consisté à contractualiser avec les Départements volontaires autour d'objectifs croisés, comme avec la Dordogne en particulier, démarche qu'il conviendra de poursuivre en 2020 avec d'autres Départements volontaires. Parallèlement, l'Office va lancer sa propre stratégie territoriale qui consiste à prioriser son accompagnement auprès des communes et établissements de coopération intercommunale déjà dotés ou qui vont développer une offre d'enseignement de l'occitan et d'un cadre linguistique et culturel porteur de manière à entourer les jeunes locuteurs d'un environnement progressivement bilingue.

2/ Observer et mesurer :

- Réalisation d'une enquête sociolinguistique (volet quantitatif) à l'échelle de l'ensemble des territoires occitanophones de Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que du Val d'Aran

Les enquêtes dites « sociolinguistiques » constituent des outils d'évaluation indispensables à la définition de schémas d'aménagement linguistique institutionnels et se définissent comme une photographie de la pratique d'une langue à un instant « T ». Il s'agit de connaître les usages et représentations de la langue occitane aujourd'hui sur les territoires occitanophones de Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que du Val d'Aran, environ 10 ans après les précédentes enquêtes de même type menées ex-Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. La redondance de ces études, à échéances régulières, permet en outre de comparer ces données et d'analyser leur évolution entre deux périodes (au moins). Pour ce faire, l'Office a mis en place un comité de pilotage pré-figuratif mixte composé d'universitaires et de partenaires institutionnels et associatifs. La mise en œuvre opérationnelle est confiée à un prestataire extérieur, COHDA, sur la base de 8000 entretiens téléphoniques qui porteront sur quatre grands « champs » de questionnement :

- la compétence linguistique (selon le territoire, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle...);
- la transmission (évolution des modes de transmission de la langue);
- l'utilisation (bilinguisme actif / passif; typologie des usages de la langue, publics, privés familiaux, amicaux...);
- les représentations linguistiques (opinions et comportements vis-à-vis de la langue et de sa promotion).

La maîtrise d'ouvrage appartient à l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine/Euskadi/Navarre et à l'Office public de la langue occitane, dans le cadre d'un projet européen Poctefa 2014-2020 (Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre). Les résultats devraient être connus en mai / juin 2020.

En complément de l'enquête quantitative décrite ci-dessus, un second volet, à visée plus qualitative, se concrétisera à travers la définition programme de recherche portant sur des entretiens en présentiel auprès d'une soixantaine de personnes issues du panel des 8 000 personnes préalablement interrogées par téléphone. Il s'agit de nous permettre de mieux cerner la relation des locuteurs à leur propre langue et d'améliorer notre connaissance des mécanismes de résistance qui peuvent parfois entraîner chez les concitoyens des trois territoires concernés une non-appropriation de la politique linguistique publique. Trois tranches d'âge et de population sont interrogées : étudiants âgés entre 18 et 25 ans, adultes âgés entre 35 et 50 ans et adultes retraités âgés de 65 à 80 ans. Ces focus territoriaux concerneront la métropole bordelaise, le Béarn et le Périgord-Limousin. 2020 sera consacrée à la préfiguration de ce projet, à travers notamment la mise en place du dispositif ponctuel « Qué'bèca » permettant de créer deux bourses de recherche afin d'accompagner les chercheurs québécois dans leurs travaux de préparation et de traitement des données.

- Mise en place d'un observatoire de la langue occitane

Les premiers travaux de bilans et de mise en perspective des données relatives notamment à l'enseignement de l'occitan traitées en 2019 ont permis de dessiner les contours de ce que sera le futur observatoire de la langue occitane qui verra le jour en 2020.

- Pérennisation du « comitat-conselh »

Initié en 2019 à titre expérimental, il est proposé de pérenniser le dispositif « comitat-conselh » de concertation permanente entre l'OPLo et le secteur associatif sur le modèle des « comités conseils » institués par l'ex-Région Midi-Pyrénées. A l'instar également des « Groupes inter-assemblées » (GIA) de l'ex-Région Aquitaine, cela consiste à la création de commissions mixtes représentatives de la société civile qui seront amenées à émettre un avis sur les propositions de décisions prises par l'Office dans le cadre de son programme d'activité.

3/ Communiquer et faire connaître :

- Mise en œuvre du plan de communication de l'Office

La structuration et la redéfinition du périmètre de la mission « communication-presse » au sein de l'Office doit permettre un meilleur déploiement du plan de communication, avec notamment comme ligne directrice une

nouvelle charte de communication. Priorité est donnée à la production de documents répondant à des besoins prioritaires, notamment dans le domaine de l'enseignement (plaquettes « l'occitan au collège » puis « l'occitan au lycée », dispositifs « ENSENHAR Etudiant et Professeur » ...). Parallèlement, il s'agit pour l'OPLO de concrétiser le projet de campagne de communication qui vise à valoriser l'image de l'occitan en s'appuyant sur des personnalités connues du grand public.

- Lancement des réseaux sociaux de l'Office.
- Lancement de la lettre d'information « *Correspondència* »

4/ Soutenir les actions de terrain :

- Réflexion interne autour de la définition d'un règlement d'intervention thématiques et d'éventuels appels à projets complémentaires

En tant qu'organisme redistributeur de subventions, l'OPLO va progressivement mettre en place ses différents règlements d'intervention thématiques sur la base de critères prédéfinis. Ces travaux pluriannuels, dans un premier temps interne, se feront par la suite en concertation avec le secteur associatif. Le premier chantier ouvert sera celui de la formation. Sur la base d'un état des lieux de l'offre existante, il s'agira d'affiner nos conditions d'intervention dans le domaine des cours pour adultes en tenant compte du rôle de chacun des co-financeurs et en fonction de leurs compétences premières.

- Déploiement des dispositifs propres à l'Office, en particulier dans le domaine de l'enseignement ;
- Dispositif « ENSENHAR », dans ses deux dimensions *étudiant* et *professeur* ; Il est envisagé cette année de développer le dispositif, outre l'académie de Bordeaux, aux académies de Toulouse et de Limoges.
- « Actions lycées », dans leur double dimension *setmanas occitanas* et *jornadas occitanas de ligason collègicèu en région Nouvelle-Aquitaine*. Une étude est en cours afin d'envisager le développement de ce dispositif en région Occitanie ;
- Soutien au passage du *Diplôme de compétence en langue* (DCL) à hauteur de 80% du coût d'inscription pour les personnes justifiant d'une utilisation quotidienne de la langue dans un cadre professionnel. L'Office se réinvestit cette année pour obtenir l'accord du Rectorat de Limoges à ouvrir un centre d'examen en Limousin.
- Lancement du dispositif expérimental « Chèque-lire » à l'attention des familles dont les enfants sont scolarisés au sein d'une école bilingue publique ou immersive et associative.

Délibération AG200407.03 – Adoption d'un soutien aux opérateurs (2^{ème} volet)

Mesdames, Messieurs,

L'Office public de la langue occitane a pour mission de structurer et de développer les actions liées à la transmission et à l'usage de la langue occitane, notamment celles portées par des opérateurs tiers.

Dans le cadre de cette mission, il est proposé d'adopter une aide à des opérateurs tiers dont le détail figure en annexe.

Pour mémoire, la participation au titre de la contribution au programme annuel d'activité pour les projets liés à la transmission et à l'usage de la langue occitane de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 731 000 €, celle de la Région Occitanie de 1 565 600 € et celle de l'État est de 23 000 €, soit un total de 2 319 600 €.

Les aides attribuées sont les suivantes :

- Sur la base des contributions de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'État, les aides sont attribuées sous forme de subventions, pour un montant total de 614 500 € ;
- Sur la base des contributions de la Région Occitanie, les aides sont attribuées dans le cadre d'avances de subvention et qui correspondent à 70 % de l'aide attribuée en 2019, pour un montant total de 848 050 €.

Par ailleurs, certains dossiers font l'objet d'un rejet.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : des aides d'un montant total de 614 500€ sont attribuées sous forme de subventions aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe, sur la base des contributions de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que de la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France.

ARTICLE DEUX : des aides d'un montant total de 848 050€ sont attribuées sous forme d'avances, sur la base de la contribution de la Région Occitanie.

ARTICLE TROIS : les crédits afférents sont affectés suivant ce même tableau.

ARTICLE QUATRE : les demandes de subvention faisant l'objet d'un rejet sont indiquées dans le même tableau.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration

Annexe à la délibération N°AG200407.03 - Tableau d'affectation des subventions attribuées

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département	Montant accordé en 2019	Total des recettes prévisionnelles 2020	Montant demandé en 2020	Soutien voté sur la base de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine 2020	Soutien accordé sur la base de la contribution de la Région Occitanie en 2020 (sous forme d'avance)	Soutien accordé sur la base de la contribution de la DGLFLF en 2020	Aide totale accordée
20.003	Tè Vè Òc	la production des émissions hebdomadaires Lengad'OC/Lenga d'O et autres réalisations, ainsi que l'organisation de deux stages de formation à la production audiovisuelle	30	2 000 €	11 120 €	2 000 €		1 400 €		1 400 €
20.004	PitProd	les interventions en langue occitane dans une école du département des Landes	40	5 000 €	54 050 €	7 000 €	6 000 €			6 000 €
20.005	Lo Congrès Permanent de la lenga occitana	la réalisation du programme d'activité 2020 basé sur les axes suivants : -Linguatéc (projet de développement et de diffusion de ressources et applications linguistiques innovantes : traducteurs automatiques, reconnaissance vocale...) -LOFLOC : création d'un lexique ouvert des formes fléchies de l'occitan -La Farga : portail des ressources et outils TAL (première version de la plateforme en 2020) -Enrichissement du portail locongres.org : augmentation du Basic, conjugateur limousin intégré à l'application Verb'oc	64	167 000 €	323 190 €	165 000 €	70 000 €		10 000 €	80 000 €
20.006	CREO 31	Le programme ANIMOC : activités de transmission de l'occitan dans les écoles de Haute-Garonne	31	3 500 €	10 050 €	3 000 €		2 450 €		2 450 €
20.007	APRENE	la formation linguistique et pédagogique initiale des futurs enseignants et la formation continue des enseignants Calandreta	34	16 000 €	184 600 €	40 000 €	4 000 €	8 400 €		12 400 €
20.008	IEO Occitanie Pyrénées Méditerranée	la publication et la diffusion de la revue "Lo Diari" sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine et Occitanie	31	5 000 €	29 120 €	5 000 €			5 000 €	5 000 €
		la création d'un OpenAgenda occitan	31	- €	17 500 €	5 000 €			- €	REJET
		la structuration et la coordination des associations du réseau IEO en Occitanie	31	55 000 €	124 400 €	72 000 €		38 500 €		38 500 €

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département	Montant accordé en 2019	Total des recettes prévisionnelles 2020	Montant demandé en 2020	Soutien voté sur la base de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine 2020	Soutien accordé sur la base de la contribution de la Région Occitanie en 2020 (sous forme d'avance)	Soutien accordé sur la base de la contribution de la DGLFLF en 2020	Aide totale accordée
20.009	CFPO Occitanie	la mise en œuvre du programme PARLAR (Action de transmission et de formation à la langue et la culture occitanes) via des cours hebdomadaires (7 lieux), des stages, des examens de langue et des journées de découverte (4/an)	34	50 000 €	509 395 €	85 000 €		35 000 €		35 000 €
20.010	MARPOC	l'organisation de la 44ème université d'été "Être occitan demain?", du 12 au 16 juillet 2020	30	20 000 €	85 100 €	24 000 €		14 000 €		14 000 €
20.011	Oc Prod	l'organisation d'un service de télévision en langue occitane généraliste et tout public, avec un effort particulier pour les enfants scolarisés en occitan, la production d'émissions inédites et itinérantes, le développement et le soutien de la filière de production audiovisuelle	64	97 000 €	511 250 €	100 000 €	40 000 €			40 000 €
20.013.1	IEO 09 - Section départementale Ariège	l'organisation de trois cours pour adultes professionnels (dont deux hebdomadaires et un bi-mensuel), ainsi que deux ateliers de pratique hebdomadaires de la langue et de la sensibilisation dans les écoles (8h/an) et des activités socio-culturelles ponctuelles	09	21 000 €	63 085 €	23 035 €		14 700 €		14 700 €
20.013.7	IEO 12 - Section départementale d'Aveyron	l'organisation de deux cours d'occitan hebdomadaires professionnels, d'un cours bénévole de niveau avancé organisé trois fois dans l'année, de deux ateliers bénévoles (un hebdomadaire et un mensuel), et d'activités socio-culturelles ponctuelles	12	7 800 €	17 327 €	8 847 €		5 460 €		5 460 €
20.013.8	IEO - Centre culturel Occitan Rouergue (CCOR)	l'organisation d'un stage immersif d'occitan, d'interventions de sensibilisation régulières auprès d'écoles maternelles, d'un atelier jeune public mensuel, mise en place de deux cafés occitans dont un mensuel, d'un atelier de chant intensif et d'activités socio-culturelles ponctuelles	12	6 100 €	53 882 €	8 000 €		4 270 €		4 270 €
20.013.11	IEO 31 - Section départementale Haute-Garonne	l'organisation de 11 cours hebdomadaires d'occitan (dont 6 bénévoles), 4 ateliers de pratique (dont deux bi-mensuels), de rencontres destinées à un jeune public et à un public étudiant ainsi que des activités socio-culturelles ponctuelles	31	21 500 €	284 965 €	26 515 €		15 050 €		15 050 €
20.013.21	IEO 46 - Section départementale du Lot	l'organisation de huit cours de langue (4 hebdomadaires-dont 2 bénévoles-, trois mensuels et un stage), de 4 ateliers (trois hebdomadaires et un mensuel) et d'activités socio-culturelles ponctuelles	46	9 100 €	38 459 €	12 009 €		6 370 €		6 370 €
20.013.24	IEO 81 - Section départementale du Tarn	l'organisation de 6 cours d'occitan, donc 5 bimensuels et un mensuel, 3 ateliers (dont un en maison de retraite et un en établissement scolaire), et activités socioculturelles ponctuelles	81	19 000 €	166 093 €	23 969 €		13 300 €		13 300 €

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département	Montant accordé en 2019	Total des recettes prévisionnelles 2020	Montant demandé en 2020	Soutien voté sur la base de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine 2020	Soutien accordé sur la base de la contribution de la Région Occitanie en 2020 (sous forme d'avance)	Soutien accordé sur la base de la contribution de la DGLFLF en 2020	Aide totale accordée
20.013.25	IEO - Centre Culturel Occitan de l'Albigeois (CCOA)	l'organisation d'un cours périscolaire bi hebdomadaire, de 14 ateliers d'occitan et d'activités ponctuelles nombreuses	81	11 500 €	75 330 €	15 330 €		8 050 €		8 050 €
20.013.27	IEO Castres - Centre occitan del Pais Castrés	l'organisation de trois cours d'occitan bénévoles hebdomadaires et d'un cours bi-mensuel, de quatre ateliers mensuels ou bimensuels, dont deux en maisons de retraite et d'activités socioculturelles	81	10 000 €	107 741 €	14 473 €		7 000 €		7 000 €
20.013.28	IEO 82 - Section départementale Antonin Perbosc	l'organisation de cinq cours hebdomadaires d'occitan (3 niveaux, 2 dialectes), un atelier de conversation bimensuel et un atelier de chant ainsi que des activités ponctuelles	82	10 000 €	35 132 €	14 142 €		7 000 €		7 000 €
20.015	Association Agricole Terre Nouvelle	le soutien à l'enseignement de la langue occitane en lycée agricole	48	7 600 €	1 281 300 €	8 000 €		5 320 €		5 320 €
20.017	Radio Vicomté	la production et la diffusion d'un magazine radiophonique hebdomadaire en occitan	19	500 €	32 665 €	2 000 €	500 €			500 €
20.018	Association PARLEM	la transmission de l'occitan en milieu scolaire par des interventions extérieures de 45 minutes par semaine dans le département des Hautes-Pyrénées	65	7500	158 720 €	10 000 €		5 250 €		5 250 €
20.020	Fédération vivre au pays - Radio País	la production et la diffusion de programmes radiophoniques en occitan dans le Gers, les Landes, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées	64	77 000 €	227 950 €	90 000 €	60 000 €			60 000 €
20.023	IEO - Institut d'Etudes Occitanes (fédéral)	la structuration de la fédération IEO ainsi que des actions de socialisation de la langue occitane	31	8 000 €	135 900 €	92 000 €				REJET
20.024	Fédération régionale Calandreta de Midi-Pyrénées	la structuration et le développement des écoles Calandretas en Occitanie - Académie de Toulouse	31	380 000 €	611 000 €	500 000 €		266 000 €		266 000 €
20.025	IEO 47 EOE	l'organisation de la 46ème Escòla Occitana d'Estiu du 16 au 22 août 2020 (stage linguistique et formation pour adultes, activités ludiques et pédagogiques pour enfants) ainsi que de deux cours pour adultes (débutants et confirmés)	47	6 000 €	73 870 €	9 000 €	6 000 €			6 000 €

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département	Montant accordé en 2019	Total des recettes prévisionnelles 2020	Montant demandé en 2020	Soutien voté sur la base de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine 2020	Soutien accordé sur la base de la contribution de la Région Occitanie en 2020 (sous forme d'avance)	Soutien accordé sur la base de la contribution de la DGLFLF en 2020	Aide totale accordée
20.026	Òc-BI	l'accompagnement des projets d'ouverture de classes bilingues français-occitan dans l'enseignement public	47	100 000 €	117 450 €	100 000 €	60 000 €			60 000 €
20.027	AQUÌ L'ÒC	l'organisation de cours de langue pour débutants et confirmés en alternance chaque semaine, d'un atelier de discussion mensuel et d'un atelier de chant bimensuel, ainsi que d'actions de communication en langue occitane (émission radiophonique mensuelle Forra-Borra notamment)	46	900 €	23 325 €	1 100 €		630 €		630 €
20.028	ADOC 48	l'organisation d'interventions en langue occitane en milieu scolaire dans le département de la Lozère	48	8 000 €	55 500 €	8 500 €		5 600 €		5 600 €
20.031	ADOC 12	la transmission de l'occitan en milieu scolaire par des interventions extérieures de 45 minutes par semaine dans le département de l'Aveyron	12	5 000 €	292 000 €	30 000 €		3 500 €		3 500 €
20.033	CONTA'M	le doublage de trois films d'animation en occitan, l'organisation d'une formation spécifique au doublage de 4 jours pour les comédiens professionnels et la mise en place d'une plateforme de VOD en occitan	64	132 000 €	212 030 €	165 000 €	30 000 €	45 500 €	8 000 €	83 500 €
20.034	Fédération régionale Calandreta du Limousin	la gestion et le développement des écoles Calandretas dans l'Académie de Limoges	87	30 000 €	63 121 €	48 000 €	30 000 €			30 000 €
20.036	ESCAMBIS.net	le fonctionnement d'une plateforme de mutualisation de productions radiophoniques et le financement d'un poste d'animateur journaliste pour permettre la relance d'un magazine hebdomadaire orienté sur le débat politique et social	34	rejet	43 000 €	20 000 €				REJET
20.037	Radio Lengua d'Oc - Son e Resson Occitan	la production et la diffusion (FM et DAB+) de programmes radiophoniques en occitan	34	86 000 €	205 000 €	100 000 €		60 200 €		60 200 €
20.038	Centre de formation professionnelle en langue occitane Nouvelle-Aquitaine	l'organisation d'actions de formation pour adultes, avec notamment 31 cours hebdomadaires, des formations à distance, trois stages Parlar ainsi que des sessions de formation de formateurs	64	92 000 €	214 865 €	60 000 €	60 000 €			60 000 €
20.039	ALCOC	la transmission de l'occitan en milieu scolaire par des intervenants extérieurs en Tarn-et-Garonne	82	7 000 €	93 510 €	8 000 €		4 900 €		4 900 €

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département	Montant accordé en 2019	Total des recettes prévisionnelles 2020	Montant demandé en 2020	Soutien voté sur la base de la contribution de la Région Nouvelle-Aquitaine 2020	Soutien accordé sur la base de la contribution de la Région Occitanie en 2020 (sous forme d'avance)	Soutien accordé sur la base de la contribution de la DGLFLF en 2020	Aide totale accordée
20.040	INSPE Aquitaine	la formation initiale des étudiants et stagiaires se destinant aux métiers de l'enseignement public en occitan	33	1 860 €	2 524 €	1 861 €	1 860 €			1 860 €
20.041	UPPA - Université de Pau et des Pays de l'Adour	le soutien au parcours occitan de la licence MIASHS	64	3 390 €	9 690 €	3 230 €	3 140 €			3 140 €
20.043	Fédération régionale Calandreta Aquitaine	la structuration et le développement des établissements Calandretas dans l'académie de Bordeaux	33	210 000 €	309 000 €	210 000 €	210 000 €			210 000 €
20.044	Fédération régionale Calandreta Languedoc	la structuration et le développement des établissements Calandretas en Occitanie dans l'académie de Montpellier	34	386 000 €	704 000 €	500 000 €	- €	270 200 €		270 200 €
20.047	Association Solidarité Migrants - Elkartasuna Amikuzen	Dossier lié à une manifestation culturelle	64	sans objet						Redirection Région
20.048	Ostau Bearnés	la structuration d'un réseau associatif local centré sur la promotion, la transmission et l'usage de la langue occitane ainsi que l'organisation du projet "Que parli damb tu"	64	10 000 €	117 090 €	10 000 €	10 000 €			10 000 €

Délibération AG200407.04 – Adoption d’une délibération modificative relative à la réalisation de l’enquête sociolinguistique (volet qualitatif) ainsi qu’aux modalités de mise en œuvre de l’appel à candidature 2020 « Qué’bèca »

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des deux précédentes Assemblées générales de l’Office public de la langue occitane qui se sont tenues les 26 novembre et 18 février derniers, une information relative au processus de mise en œuvre de la prochaine enquête sociolinguistique sur les territoires occitanophones de Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Val d’Aran a été faite auprès des membres de notre Groupement (Communication AG191126.05), tandis que l’appel à candidature 2020 « Qué’bèca » (2 bourses de recherche) a été adopté par la suite (Délibération AG200218.06).

Pour mémoire, ce projet est constitué de deux volets : un premier, d’ordre quantitatif, se déclinant en une enquête téléphonique auprès de 8 000 personnes en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Val d’Aran, et un second à visée plus qualitative, à travers un programme de recherche portant sur des entretiens en présentiel auprès d’une soixantaine de personnes. Il s’agit de nous permettre de mieux cerner la relation des locuteurs à leur propre langue et d’améliorer notre connaissance des mécanismes de résistance qui peuvent parfois entraîner chez nos concitoyens une non-appropriation de la politique linguistique publique. Trois tranches d’âge et de population devaient être interrogées : étudiants âgés entre 18 et 25 ans, adultes âgés entre 35 et 50 ans et adultes retraités âgés de 65 à 80 ans. Ces focus territoriaux concernent la métropole bordelaise, le Béarn et le Périgord-Limousin.

Si le premier volet quantitatif a bien été réalisé, avec des résultats attendus début mai 2020, la crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons actuellement est venue perturber la mise en œuvre du volet qualitatif prévue initialement entre mars 2020 et mars 2021. La motivation de l’ensemble des partenaires de notre projet de coopération internationale entre la Nouvelle-Aquitaine et le Québec reste néanmoins intacte et il vous donc proposé d’adopter le calendrier prévisionnel modifié qui figure en annexe de la présente délibération. Les caractéristiques du projet et les conditions d’éligibilités au dispositif « Qué’bèca » restent quant à elles inchangées.

S’agissant enfin plus spécifiquement du projet de recherche de trois années consacrées aux enjeux des représentations que génère l’enseignement de l’occitan, intégré au volet qualitatif, de l’enquête, il est pour sa part ajourné suite au désistement de la candidate présélectionnée pour un contrat CIFRE.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j’ai l’honneur de vous proposer d’adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : le calendrier prévisionnel modifié de mise en œuvre du volet qualitatif de l’enquête sociolinguistique occitane, ci-annexé, est approuvé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d’administration

Annexe à la délibération n°AG200407.04 – Calendrier prévisionnel modifié de mise en œuvre du volet qualitatif de l'enquête sociolinguistique occitane

Calendrier initial	Action	Nouveau calendrier
Février 2020	Lancement de l'appel à candidature « Qué'bèca »	Septembre 2020
Février / mars 2020	Travaux de contextualisation des enjeux spécifiques à la langue occitane et démarrage rédaction questionnaire du volet qualitatif. Intervention OPLO universités québécoises. Jury de sélection des candidats aux deux bourses de recherche « Qué'bèca »	Octobre 2020
Avril 2020	Attribution des bourses « Qué'bèca » aux deux bénéficiaires retenus	Décembre 2020
Mai 2020	Réalisation de l'enquête qualitative en Nouvelle-Aquitaine, avec la présence des deux chercheurs québécois	Mars-avril 2021
Juin / décembre 2020	Transcription et travaux d'analyse des résultats de l'enquête qualitative	Avril-octobre 2021
Mars 2021	Présentation des résultats de l'enquête qualitative (volet « Québec »)	Janvier 2022

Délibération AG200407.05 : Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délégation attribuée au Directeur du Groupement pour la réalisation des achats de services et de matériel n'excédant pas 70 000 € (TTC), il vous est proposé de prendre acte, en vertu de la décision n°AG180411.05, du compte rendu de l'exercice de cette compétence. Il est ici indiqué que les marchés passés tiennent compte du nouveau cadre réglementaire en vigueur depuis le 1er avril 2019 et 1er janvier 2020.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée générale prend acte de l'exercice de la compétence du Directeur du Groupement pour les opérations telles que résumées en annexe.



Charline CLAVEAU-ABBADIE
Présidente du Conseil d'administration

Marchés Publics

N° Marché	Intitulé	Titulaire	Forme marché	Publicité	Montant total TTC	Etat	Lancement consultation	Date limite consultation	Durée (en mois)	Date de fin ou date limite de reconduction des marchés
M20.05	Assistance 2020	Tlse Micro	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	3 734,40 €	Clos	28/02/2020	15/01/2020	12	28/02/2020
M20.06	Fournitures Administratives	Office Dépôt	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	2 245,15 €	Clos	16/03/2020	01/03/2020	0	16/03/2020
M20.07	Acquisition Ordinateur portable	Tlse Micro	Marché inférieur à 40 000€ HT	sollicitation d'un prestataire	1 064,88 €	Clos	16/03/2020	12/03/2020	0	16/03/2020